

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 14 décembre 2021Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « Fin du contrat à Isabelle-de-Montolieu, quelles solutions de relogement ? »
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse - au vu de l'expérience positive de mixité et d'intégration sociale que représente l'organisation actuelle des habitant•e•s de Montolieu regroupés au sein de l'association Mouvement des Peuples du Simplon - afin qu'iels puissent, dans la mesure du possible, continuer de loger dans le bâtiment de Montolieu 90-92 ou dans un autre bâtiment similaire, public ou privé, sur le territoire lausannois. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le mardi 14 décembre deux mille vingt et un.

Le président

Le secrétaire